



**Conseil d'administration
du Programme
des Nations Unies
pour le développement
et du Fonds des
Nations Unies pour la
population**

Distr.
GÉNÉRALE

DP/CCF/CAF/1
28 juillet 1999

ORIGINAL : FRANÇAIS

Troisième session ordinaire de 1999
13-17 septembre 1999, New York
Point 3 de l'ordre du jour provisoire
PNUD

PNUD : CADRES DE COOPÉRATION AVEC LES PAYS ET QUESTIONS CONNEXES

PREMIER CADRE DE COOPÉRATION AVEC LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
(1999-2001)

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Paragraphe</u> s	<u>Page</u>
INTRODUCTION	1 - 5	2
I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL DANS UNE PERSPECTIVE DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE	6 - 15	3
II. RÉSULTATS ET LEÇONS TIRÉS DE LA COOPÉRATION PASSÉE	16 - 21	4
III. STRATÉGIES ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS	22 - 44	6
A. Stratégies d'ensemble pour la coopération du PNUD	22 - 27	6
B. Les domaines de concentration	28 - 44	7
IV. ARRANGEMENTS DE GESTION	45 - 49	10

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (1999-2001)	10
---	----

INTRODUCTION

1. Le cinquième programme de pays pour la République centrafricaine (1992-1996) avait été préparé pendant une période charnière de transition politique qui s'est déroulée dans le pays de 1990 à 1993. La revue à mi-parcours a eu lieu en 1994 dans le cadre d'une évaluation conjointe des activités de l'ensemble du système des Nations Unies. De même, l'évaluation finale du programme, tenue à la fin de l'année 1996, s'est faite conjointement avec les programmes mis en oeuvre par les institutions spécialisées des Nations Unies.

2. Le processus de préparation du premier cadre de coopération de pays (CCA) avait été néanmoins entrepris avec l'élaboration de la note consultative ainsi que des grandes lignes du programme et d'un projet de CCP. Mais, l'instabilité politique et les multiples contraintes auxquelles faisait face le Gouvernement (changements de gouvernements, mutineries, grèves, grands événements nationaux tels que les concertations de Bangui, les états généraux de la défense et la Conférence de réconciliation nationale) n'ont pas permis de mener à bien le processus d'élaboration et d'approbation du CCP en 1997 ni en 1998. En effet, toute l'année 1997 a été dominée par les rebondissements de la troisième mutinerie survenue en novembre 1996 et tous les efforts polarisés autour de la médiation interafricaine de restauration de la paix.

3. Le premier CCP porte sur la période 1999-2001, qui a été retenue en vue d'harmoniser les cycles de programmes des institutions spécialisées du système des Nations Unies.

4. Basé sur la note consultative du PNUD, le CCP a été formulé par le Gouvernement en étroite collaboration avec le PNUD, les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, et en consultation avec les principaux partenaires extérieurs du Gouvernement. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en oeuvre des options de politique économique présentées par le Premier Ministre dans son discours-programme du 30 janvier 1999, pour extraire le pays de la crise et l'engager résolument dans la voie du redressement et du développement durable.

5. En outre, il prend en compte l'évolution de la situation politique et socioéconomique récente du pays. Sur la période 1997-1998, le Gouvernement et le PNUD ont décidé conjointement d'utiliser le reliquat des fonds du chiffre indicatif de planification (CIP) de 1992-1996 et l'avance consentie au titre des ressources des montants cibles 1.1.1 et 1.1.2 pour l'allocation des ressources de base (MCARB), pour réorienter et renforcer certains projets opérationnels en cours que l'évaluation finale du cinquième programme avait jugé conformes à la stratégie de lutte contre la pauvreté. De même, une partie de ces fonds a servi à initier la formulation des deux grands programmes constitutifs du CCP, à savoir la lutte contre la pauvreté par les moyens d'existence durables et la bonne gouvernance pour le développement humain durable et à la résolution des problèmes causés par la crise des années 1996-1997.

I. SITUATION DU DÉVELOPPEMENT NATIONAL DANS UNE PERSPECTIVE
DU DÉVELOPPEMENT HUMAIN DURABLE

6. La République centrafricaine affiche un indicateur du développement humain de 0,347 pour l'année de référence 1995 (Rapport mondial sur le développement humain 1998), se classant ainsi à la 154e place sur un total de 174 pays. Comme tous les pays africains francophones au sud du Sahara, la République centrafricaine a connu une lente et inexorable détérioration du produit intérieur brut réel par habitant depuis les années 80 du fait de la dégradation des performances macroéconomiques et de la détérioration des termes de l'échange liée à la surévaluation du franc CFA jusqu'au début 1994. Malgré une légère reprise en 1994-1995, ce processus de dégradation socioéconomique a finalement conduit aux crises politico-militaires de 1996-1997 qui ont provoqué la paralysie de l'activité économique, la destruction de plusieurs unités de production avec à la clef, la perte de milliers d'emplois, le désinvestissement et la fuite des capitaux. Les problèmes macroéconomiques structurels les plus graves auxquels le Gouvernement doit faire face actuellement sont la crise de trésorerie, le déficit budgétaire aggravé et cumulatif ainsi que les arriérés de la dette.

7. En République centrafricaine, 63,4 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté (moins d'un dollar par jour), dont 35,8 % dans la pauvreté extrême. Au plan national, la pauvreté revêt plusieurs visages : elle est rurale (75 % des populations rurales se situent en dessous du seuil de pauvreté), elle affecte plus particulièrement les femmes et les jeunes respectivement plus touchés par l'analphabétisme et le chômage.

8. Le taux d'analphabétisme atteint 56 % de la population. Outre le problème fondamental de son inadéquation aux besoins du développement, l'éducation dans son ensemble se caractérise par l'importance des déperditions scolaires, l'insuffisance de moyens matériels et d'outils pédagogiques, l'insuffisance quantitative et qualitative des ressources humaines. L'inadaptation du système éducatif et de formation aux besoins du développement se traduit par un accroissement du nombre de chômeurs diplômés dans un pays qui manque pourtant cruellement de compétences nationales.

9. Sur le plan de l'emploi, le pays compte environ 65 000 salariés pour une population d'environ 3,6 millions, dont 19 000 fonctionnaires de l'État. Plus de 70 % de la population active est rurale et presque toute agricole. Une régression continue du nombre d'emplois salariés a été observée depuis l'année 1994, qui s'est traduite par une perte de 19 000 emplois.

10. L'état de santé de la population étant extrêmement précaire, l'espérance de vie se situe à un niveau peu élevé (49 ans en 1996). La mortalité infantile affiche des taux élevés (97,1 pour 10 000 naissances); il en est de même pour le taux de mortalité maternelle (95 pour 10 000 naissances vivantes).

11. L'indicateur sexospécifique du développement humain classe la République centrafricaine au 129e rang des 175 pays avec un indicateur de 0,338 qui est inférieur à la moyenne de l'Afrique subsaharienne. La République centrafricaine occupe le 90e rang des 175 pays pour l'indicateur de la participation des

femmes, qui est de 0,205. Le manque de qualification des femmes entraîne une faible représentation dans les différents secteurs d'activités.

12. En matière de gouvernance, le pays hérite d'une situation marquée par une très faible capacité d'organisation, de coordination et de gestion. Les ressources humaines sont mal affectées et la situation des agents de l'État est très instable. Leur mission, leurs fonctions ainsi que leurs cahiers de charges sont mal définis; l'obligation de travailler dans la transparence et de rendre compte aux institutions de contrôle (Assemblée nationale, Cour des comptes, inspections, audits, etc.) est très faible et mal appliquée. Par ailleurs, les fléaux bien connus tels la corruption et le clientélisme continuent à dominer la gestion de la chose publique. L'état de droit et la véritable démocratie ont encore beaucoup de mal à émerger après les séquelles de plus de 30 ans de régimes autoritaires sans considération pour les droits des personnes physiques et morales. Le fonctionnement de l'État est très centralisé et l'administration est peu présente à l'intérieur du pays.

13. Cette lourdeur administrative pénalise sévèrement les opérateurs économiques privés, les organisations non gouvernementales et les organisations communautaires de base. De plus, les services de communication sont caractérisés par une très faible capacité.

14. C'est dans ce contexte général de lourdeurs, de dysfonctionnements et de paupérisation accrus des populations que survient la situation de crise que vit la République centrafricaine depuis 1996. De son indépendance à ce jour, le pays aura connu une douzaine de soulèvements militaires. Mais la série noire des mutineries de 1996-1997 aura été le révélateur d'un malaise profond, impliquant différentes composantes de la société civile et constitué d'un ensemble de problèmes complexes qui illustrent les difficultés multidimensionnelles de la gestion du développement en République centrafricaine : ethnisation, exclusion, népotisme, etc.

15. Ces mutineries ont eu de graves conséquences économiques et sociales, exacerbant les principales contraintes du développement. Elles ont notamment démontré l'ampleur de la crise de gouvernance qui requiert des réorientations et des innovations stratégiques sur les plans politique, administratif, économique et social pour la promotion d'une bonne gestion du développement.

II. RÉSULTATS ET LEÇONS TIRÉES DE LA COOPÉRATION PASSÉE

16. L'évaluation finale du cinquième programme de pays, à la fin de l'année 1996, s'est faite conjointement avec les programmes mis en oeuvre par les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies membres du Comité consultatif mixte sur les questions politiques (PNUD, le Fonds international de développement agricole, le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme alimentaire mondial et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance). D'une manière générale, il a été reconnu que les problèmes rencontrés dans l'exécution des programmes et projets relèvent tant de la mauvaise situation conjoncturelle du pays, de la faible capacité de gestion du Gouvernement, que des procédures particulières des bailleurs de fonds. Les troubles sociopolitiques de la période ont affecté la mise en oeuvre de tous les projets. Il faut noter également la réduction drastique du CIP qui a obligé le

PNUD à réviser à la baisse les montants initialement alloués à certaines activités.

17. La coopération du PNUD s'est particulièrement intensifiée dans le cadre de l'assistance apportée aux gouvernements successifs dans leurs efforts de gestion de la situation de crise. Le bilan de cette expérience montre que grâce à l'appui du PNUD, le Gouvernement a pu : formuler dans les meilleurs délais, un programme d'urgence dès la deuxième mutinerie; effectuer diligemment une évaluation de l'impact socioéconomique de la crise; mobiliser les partenaires autour de l'épineux problème de trésorerie; moraliser et sensibiliser les militaires, les pouvoirs publics et la société civile aux besoins de restaurer la paix et de contribuer au succès de la médiation interafricaine.

18. Ces nombreux résultats positifs ont été possibles du fait de la flexibilité des procédures habituelles du PNUD pour la mise en oeuvre de ses programmes (MCARB 1.1.1) et en particulier du mécanisme mis en place par le PNUD pour répondre aux situations d'urgence (MCARB 1.1.3). Ce mécanisme a permis d'apporter une assistance multiforme (financière, relative à la médiation, technique) allant de la formulation urgente de programmes stratégiques à l'organisation de rencontres nationales cruciales (états généraux de la défense, mini-table ronde des bailleurs de fonds, concertation ayant abouti aux Accords de Bangui, Conférence de réconciliation nationale) en passant par l'appui au Comité international de suivi et la réorientation/promotion de projets appropriés (démobilisation, appui aux femmes, etc.).

19. La principale leçon à tirer porte sur la nécessité de l'adaptabilité du programme du PNUD aux nouvelles priorités liées à la crise, notamment en mettant l'accent sur la gouvernance. Il est également à souligner l'atout qu'a constitué la neutralité de l'aide du PNUD, qui est allée à toutes les parties (y compris l'opposition) permettant de dénouer des situations difficiles. La notion de coordination a aussi eu une importance particulière, car la coordination tant à l'intérieur du système des Nations Unies qu'avec le Gouvernement a été bien assurée.

20. Ainsi, la coopération du PNUD a permis d'appuyer le Gouvernement dans la mise en oeuvre des réformes macrofinancières ayant contribué à la signature d'un programme de coopération avec les institutions de Bretton Woods. La collaboration entre le PNUD et les institutions de Bretton Woods sera amplifiée et renforcée au cours de la période couverte par le CCP.

21. Dans l'ensemble, le PNUD a pu apporter un appui au Gouvernement qui a revêtu des formes très variées permettant à la fois d'apporter des réponses immédiates à la situation d'urgence, de planifier la sortie de crise tout en poursuivant la mise en oeuvre d'activités de développement compatibles avec la situation qui prévalait. L'attentisme des autres partenaires a fait que le PNUD a dû apporter une contribution bien supérieure à celle prévue initialement, ce qui limite sa capacité à appuyer le Gouvernement pour la période couverte par le CCP.

III. STRATÉGIES ET DOMAINES THÉMATIQUES PROPOSÉS

A. Stratégies d'ensemble pour la coopération du PNUD

22. La consolidation de la paix sociale passe par la réalisation d'activités qui visent à prévenir la résurgence de mutineries et le retour des armes dans la rue, notamment : a) la restructuration de l'armée en vue d'en faire une armée républicaine et équilibrée sur le plan régional et ethnique et de réduire son poids sur les finances de l'État; b) le ramassage des armes disséminées dans Bangui et dans l'arrière-pays initié avec l'appui de la Mission interafricaine de surveillance des Accords de Bangui/Mission des Nations Unies en République centrafricaine; et c) la poursuite du programme de réformes économiques et du dialogue avec les institutions de Bretton Woods.

23. L'appui au programme de transition énoncé ci-dessus constituera un premier volet du premier cadre de coopération du PNUD avec la République centrafricaine. Comme tel, ce volet représente un ensemble cohérent de conditions préalables à l'instauration de la bonne gouvernance et sera mis en oeuvre au cours de l'année 1999. Pour le reste de la période couverte par le CCP, l'appui du PNUD sera concentré sur : a) un programme de promotion de la bonne gouvernance en vue d'atteindre un développement humain durable; et b) un programme de lutte contre la pauvreté par des moyens d'existence durables.

24. L'approche participative soutiendra toute l'action du PNUD au titre du premier CCP. En vue d'appréhender le problème de la gouvernance dans sa globalité, le PNUD appuiera l'organisation d'un forum national sur la gouvernance qui réunira le Gouvernement, les partis politiques, les représentants des organisations des communautés de base, le secteur privé moderne et les syndicats pour définir les grandes lignes d'un programme national de promotion de la gouvernance dans le pays.

25. Préparé avec l'appui du PNUD, le Programme national de lutte contre la pauvreté a été validé par un Séminaire national tenu en mai 1999, qui regroupait les représentants du Gouvernement, des préfectures, des communautés rurales et des partis politiques. En vue de sa mise en oeuvre, le Gouvernement s'est engagé à affecter 15 % du budget national aux secteurs prioritaires pour la lutte contre la pauvreté; quant aux communautés, elles seront appelées à assumer une part accrue de la charge du financement des actions qui seront menées avec leur participation en vue d'élever leur niveau de vie.

26. Le PNUD a décidé de concentrer son appui sur deux ou trois régions sélectionnées sur la base de trois critères principaux : profondeur de la pauvreté, état de la sécurité et taille de la population (et donc poids de la contribution à la pauvreté au niveau du pays). Les zones d'intervention seront sélectionnées après une large concertation avec les autres institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies. La mise en oeuvre du Programme national de lutte contre la pauvreté utilisera l'approche de moyens d'existence durables qui tiendra compte de l'ensemble des besoins des populations en matière de développement et surtout de leurs potentialités à se prendre en charge. Les agents de réalisation, qui seront en contact avec les communautés de base, seront des structures locales d'opérations de type non

gouvernemental (ONG, associations villageoises, etc.) ayant une présence effective dans leurs communautés d'action.

27. D'une manière générale, les actions qui seront appuyées par le PNUD sont complémentaires des activités d'autres bailleurs de fonds. Le démarrage récent du processus de préparation du bilan commun du pays offrira l'occasion de faire un bilan des actions appuyées ces dernières années par les institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, pour élargir le concept d'opérationnalisation du développement humain durable (DHD) à l'ensemble du système des Nations Unies, notamment dans le cadre de l'Initiative spéciale du système des Nations Unies pour l'Afrique.

B. Les domaines de concentration

28. Les deux domaines de concentration retenus pour le premier CCP sont :

a) La bonne gouvernance pour le développement humain durable, incluant la gouvernance politique, le renforcement des capacités des communautés de base et la gestion économique et financière;

b) La lutte contre la pauvreté par des moyens d'existence durables, qui aura trois composantes, à savoir :

i) La composante microcrédits et création d'emplois;

ii) L'accès aux services sociaux de base et aux atouts productifs (santé, éducation, eau potable, lutte contre le sida, habitat, accès à la terre, etc.).

1. Premier domaine : la bonne gouvernance pour le développement humain durable

Composante gouvernance politique

29. Le PNUD appuiera la formulation et la mise en oeuvre d'un programme-cadre d'appui à la gouvernance qui sera élaboré à l'issue d'un séminaire national sur la gouvernance. Le document d'appui au programme de bonne gouvernance couvrira les aspects gouvernance politique, gestion économique et financière et promotion de la décentralisation par la formulation de plans régionaux dans les préfectures où le PNUD aura décidé de concentrer les actions de lutte contre la pauvreté. L'appui du PNUD se fera essentiellement au niveau de la formulation des politiques et des stratégies de développement de ces secteurs relevant de l'instauration d'une bonne gouvernance dans le pays.

30. À la fin du programme, il y aura l'instauration d'un dialogue constructif et dynamique entre l'État, les forces politiques, les diverses composantes de la société civile et les acteurs du développement, y compris les populations locales, dans un environnement favorable au DHD. De même le système judiciaire et les structures de défense et de promotion des droits de l'homme auront été dotés d'instruments de politiques et de stratégies.

Composante autodéveloppement, renforcement des institutions locales et des infrastructures sociales (écoles, postes de santé, etc.)

31. L'appui du PNUD permettra de créer les conditions d'une bonne gouvernance, c'est-à-dire d'un renforcement de la démocratisation à l'échelon local par une campagne d'information, un soutien aux ONG nationales et organisations à la base, l'élaboration d'un programme scolaire d'éducation civique ainsi qu'un programme de formation destiné au personnel des administrations communautaires et aux autres acteurs potentiels de la mise en oeuvre de la décentralisation au niveau local.

32. L'accélération du rythme de réalisation d'actions d'autodéveloppement communautaires permettra de confirmer la validité de l'approche participative et de mobilisation des communautés pour leur propre développement et de mesurer les progrès accomplis.

Composante gestion économique et financière du développement

33. Le PNUD appuiera le Gouvernement à finaliser un programme-cadre de gestion économique et financière, qui sera un programme opérationnel, basé sur un diagnostic objectif et réaliste des institutions existantes, effectué sous l'angle des stratégies et objectifs du pays. Il tiendra compte de tous les domaines de la gestion économique. Le PNUD appuiera la mise en oeuvre de ce programme à travers son document d'appui au programme gouvernance pour le DHD, qui aura un volet économique et financier.

34. À l'issue du programme, la gestion des finances publiques et des investissements de l'État aura été assainie et redressée. Il existera également au sein des ministères techniques réorganisés des méthodes et pratiques rationnelles et pertinentes de gestion du développement.

2. Deuxième domaine : la lutte contre la pauvreté par des moyens d'existence durables

35. Le PNUD assistera le Gouvernement à réaliser les objectifs contenus dans le Plan national de lutte contre la pauvreté, à savoir réduire la part de la population vivant sous le seuil de pauvreté de 63 % à 50 % en cinq ans par la formulation et la mise en oeuvre d'un appui au programme pour l'appui au Programme national de lutte contre la pauvreté. La principale caractéristique de ce DAP sera sa proximité avec les communautés de base dans quatre préfectures parmi les plus touchées par la pauvreté. Le programme sera exécuté conjointement avec le Fonds des Nations Unies pour le développement (FENU), qui appuiera le financement des infrastructures sociales dans au moins une des préfectures.

36. Le programme de lutte contre la pauvreté utilisera l'approche participative et privilégiera l'apport des ONG et des spécialistes du programme des Volontaires des Nations Unies auprès des communautés de base. Dans sa formulation et son exécution, il sera fait recours autant que possible à l'expertise des pays en développement (par exemple, la coopération technique entre pays en développement) pour promouvoir les échanges d'expériences entre la République centrafricaine et les pays africains, notamment ceux de la

sous-région de l'Afrique centrale. Une attention particulière sera accordée à la place qu'occupe la femme dans la société, par une prise en compte de la participation de la femme aux efforts de réhabilitation/reconstruction du pays, et par des actions tendant à promouvoir l'égalité de genre dans la mise en oeuvre du programme. Ce programme sera composé des trois volets suivants qui se renforcent mutuellement.

Composante microcrédits et création d'emplois

37. Les actions de cette composante visent la promotion d'activités génératrices de revenus, par le biais de la création et de la gestion par les parties prenantes/bénéficiaires eux-mêmes d'entreprises communautaires destinées à améliorer les conditions de vie dans les zones rurales et périurbaines; à alléger le travail des femmes et générer des revenus à réinvestir dans de nouvelles activités communautaires. L'accent sera mis sur l'appropriation et la gestion pérenne des unités réalisées et le développement de l'accumulation communautaire, ainsi que sur la mise en place d'une structure d'épargne-crédit devant à terme être bancaire, notamment pour les femmes et les enfants.

38. La réalisation de cette composante se traduira par une réduction du pourcentage des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté. Plus d'une centaine d'entreprises communautaires gérées de façon autonome par les bénéficiaires auront été créées et contribueront à la réduction de la pauvreté pour environ 50 000 personnes.

Composante accès aux services sociaux de base et aux atouts productifs

39. L'appui du PNUD se fera essentiellement sous forme de formulation de politiques et de stratégies de développement des différents secteurs ou d'évaluation des politiques existantes sur financement de l'appui à l'élaboration des politiques et programmes.

40. Dans le domaine de la santé, le PNUD poursuivra son soutien à la lutte contre le sida. En effet, l'épidémie du sida a eu un développement incontrôlé, malgré les efforts déployés par le Gouvernement et ses partenaires extérieurs, y compris le PNUD. Au cours de cette période, l'appui du PNUD sera réorienté vers une campagne de sensibilisation plus vigoureuse de la population en vue d'arrêter la progression de la séroprévalence. Cette campagne visera en premier lieu les décideurs politiques de façon à mettre la lutte contre le sida en première priorité au niveau du pays.

41. En matière d'eau potable et d'assainissement, le PNUD poursuivra au cours de l'année 1999 la réalisation du programme de forages équipés de pompes. Deux cent quarante forages équipés de pompes manuelles auront été mis en place et desserviront environ 100 000 villageois dans les préfectures de la Lobaye, de l'Ombella Mpoko et de la Nana Mambéré. Cent cinquante latrines à fosses ventilées seront construites dans les centres d'intérêts sociocommunautaires des villages : postes de santé, écoles, marchés, tandis qu'un millier de latrines améliorées seront construites par an. Ces infrastructures seront construites dans le cadre d'un projet en cours d'exécution cofinancé avec le FENU.

42. Sur le plan de l'éducation, le Gouvernement sera appuyé par le PNUD dans la finalisation du Programme national de développement de l'éducation.

43. Pour ce qui est de l'habitat, le PNUD appuiera le Gouvernement dans la formulation et la mise en place d'une stratégie nationale de l'habitat social, dont la mise en oeuvre contribuera à l'amélioration du cadre de vie des populations.

44. Il en résultera une amélioration significative des conditions sanitaires des populations et une réduction de l'incidence des maladies liées au manque d'eau potable. De même, une diminution significative du taux de nouvelles infections par le VIH/sida est attendue de la mise en oeuvre du volet relatif à la lutte contre cette épidémie.

IV. ARRANGEMENTS DE GESTION

45. L'approche-programme sera privilégiée pour la formulation des nouveaux programmes-cadres dans les secteurs où des stratégies et des politiques sont clairement définies en concertation avec le Gouvernement et les différents bailleurs de fonds. Les institutions spécialisées des Nations Unies ont lancé les travaux nécessaires pour établir le bilan commun du pays pour définir le cadre d'intervention du système des Nations Unies dans sa globalité et, par la suite, de chaque institution; le PNUD profitera de cette opportunité pour procéder à un recentrage thématique et à une concentration géographique de ses interventions, tout en prenant en compte les aspects importants d'harmonisation des approches et des procédures.

46. Exécution : Une impulsion sera donnée à la modalité d'exécution nationale dans la mise en oeuvre des nouveaux programmes. Toutefois, il est à souligner que l'approche sera sélective car, au regard du contexte, les décisions quant à l'adoption de cette modalité devraient être prises au cas par cas en tenant compte notamment des conditions de base nécessaires pour le succès. Cette modalité mettra à contribution non seulement les compétences gouvernementales mais s'attachera aussi à valoriser toutes les autres compétences nationales (ONG, secteur privé).

47. Suivi-évaluation : Le système de suivi-évaluation du premier CCP au niveau du Gouvernement fait partie intégrante du Système national de gestion du développement qui, mis en place dans le cadre du mécanisme conjoint de pilotage des programmes et projets et de coordination des interventions (notamment le Programme-cadre de gestion économique et financière) et à travers le Comité technique mis en place par le Gouvernement avec l'appui du PNUD pour suivre les réformes du programme d'ajustement structurel. Le premier CCP fera l'objet de différentes évaluations suivant les modalités énoncées dans les nouveaux arrangements de programmation du PNUD, notamment l'examen des résultats du programme avec le bureau dans le cadre du processus de revue du programme. Lors de la formulation des DAP pour la promotion de la bonne gouvernance et de la réduction de la pauvreté, des indicateurs plus précis seront définis et serviront comme guides pour les revues ultérieures.

48. Mobilisation des ressources : Dans le contexte de crise budgétaire que connaît le pays, la mobilisation des ressources prend une dimension d'urgence exceptionnelle. Une consultation des partenaires extérieurs sera organisée en juin 1999 pour examiner un programme minimal d'activités destinées à faciliter la sortie du pays de la situation de crise et à le mettre en état d'organiser une conférence de table ronde au cours de l'année 2000. Pour la suite, la stratégie d'appui du PNUD pour la mobilisation des ressources comportera deux axes : a) l'appui à la définition d'une politique de mobilisation intérieure et extérieure des ressources financières et des compétences techniques; b) la mobilisation de ressources auprès des donateurs et des institutions de Bretton Woods.

49. Communication pour le développement, comme outil de mobilisation de ressources : Le Gouvernement invite le PNUD et les autres institutions spécialisées du système des Nations Unies à mettre en oeuvre une stratégie de communication pour assurer la participation des médias publics et privés en vue de renforcer l'information publique et la communication sociale dans les programmes et les projets. Le but est de développer les activités de plaidoyer et de sensibilisation auprès des populations cibles et d'autres partenaires au développement pour la lutte contre la pauvreté et la promotion du développement humain durable. Dans le contexte centrafricain, il s'agira essentiellement de mettre les systèmes de communication au service de la société toute entière pour la promotion de la lutte contre la pauvreté et de la bonne gouvernance et de contribuer au renforcement des capacités institutionnelles et techniques du Gouvernement, en mettant l'accent sur la formation des ressources humaines.

Annexe

TABLEAU DES OBJECTIFS DE MOBILISATION DES RESSOURCES
 POUR LA RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (1999-2001)
 (En milliers de dollars des États-Unis)

Source	Montant	Remarques
RESSOURCES DE BASE DU PNUD		
Montant estimatif du report	(1 001)	
MCARB 1.1.1	4 487	Montant affecté immédiatement au pays.
MCARB 1.1.2	De 0 à 66,7 % du MCARB 1.1.1	Cette fourchette est présentée strictement aux fins de la planification initiale. Le montant effectif dépendra de l'existence de programmes de qualité. Tout relèvement du taux maximal dépendra également de la disponibilité de ressources.
MCARB 1.1.3	1 450	Financement de projets liés au retour de la paix et de la sécurité et aux activités de réhabilitation.
AEPP/AST	750	
Total partiel	5 686 ^a	
RESSOURCES AUTRES QUE LES RESSOURCES DE BASE		
Participation aux coûts du Gouvernement	—	
Fonds pour le développement durable	2 600	FEM
Participation aux coûts de tierces parties	—	
Fonds administrés par le PNUD, fonds d'affectation spéciale et autres fonds FENU	6 806	
Fonds fiduciaires suédois	dont : 6 764 42	
Total partiel	9 406	
Total général	15 092 ^a	

^a Non compris les MCARB 1.1.2 qui sont affectés au niveau régional en vue de leur emploi ultérieur au niveau des pays.

Abréviations : AEPP = appui à élaboration des politiques et des programmes; AST = appui aux services techniques; FEM = Fonds pour l'environnement mondial; FENU = Fonds d'équipement des Nations Unies; et MCARB = montants cibles pour l'allocation de ressources de base.